Les greniers-citadelles en pays chleuh:

Igoudar: les greniers-citadelles.

Extrait de l'article de Ivo Grammet, in Splendeurs du Maroc (éditions Plume, Paris, 1998).

Les Berbères de l'Anti-Atlas et du Siroua ont toujours été contraints à survivre dans des conditions particulièrement précaires. Ils sont sédentaires et vivent principalement de l'agriculture et de petits troupeaux de chèvres et de moutons. Les précipitations annuelles sont tantôt insuffisantes ou très irrégulières. En temps de guerre, lorsque les différents villages et clans étaient impliqués dans des alliances les uns contre les autres, les réserves de la partie adverse constituaient un butin convoité.

Pour protéger leurs réserves et se défendre, les habitants de différents hameaux et villages construisirent des bâtiments fortifiés communautaires. Chaque famille y possédait un entrepôt. Les habitants pouvaient aussi s'y mettre à l'abri et se défendre en cas d'attaque. De là vient que le terme d'agadir désigne à la fois la fortification et le grenier collectif.



On y conservait des aliments de toute sorte. Le grain, principalement l'orge, pouvait être gardé jusqu'à 25 ans, les amandes 20 ans et les noix d'argan 30 ans. Le beurre fondu et le miel se conservaient pendant plusieurs années dans des jarres à provisions en céramique bouchées, l'huile dans des cruches à long col. On y cachait aussi des pains de sel, des dattes, des figues, des sauterelles, du henné et des peaux de moutons, de même que les armes et les munitions nécessaires à la défense, des bijoux, des vêtements de fête, des documents et des titres de propriété écrits sur des tablettes de bois.

La décision de construire un agadir était prise par la jmaa, assemblée de représentants mâles de chaque famille. Le terrain était acheté en commun. Chaque famille veillait individuellement à la construction de sa pièce. Les parties communautaires, telles que l'enclos, l'enceinte, les tours de guet et les annexes, étaient construites aux frais de la communauté. Chaque famille payait un prix proportionné au nombre de pièces dont elle disposait.

L'agadir était placé sous la garde d'un portier-gardien. Celui-ci devait y être présent jour et nuit. Il conservait la clé et était tenu pour responsable de tout vol. Disposant d'une loge et d'un grenier, il était payé en espèces et en nature par les autres utilisateurs de l'agadir, proportionnellement aux réserves de chacun. Il arrivait que chaque famille dût contribuer à son tour à en assurer la surveillance.

A l'extérieur de l'agadir, mais à l'intérieur de l'enclos, se trouvaient des dépendances telles que la forge. Le forgeron y séjournait et travaillait chaque fois que, lors de son passage périodique, il exécutait de nouvelles commandes ou effectuait des réparations.

La présence de réserves d'eau à l'intérieur de l'enclos était essentielle pour soutenir de longs sièges. C'est pourquoi l'eau de pluie, rare, était canalisée vers des citernes.



L'acte de fondation précise le titre de propriété, les droits et devoirs réciproques des utilisateurs, les corvées telles que l'entretien, les tours de surveillance, la répression et la sanction des méfaits commis dans l'agadir. Les règles de droit coutumier régissent les rapports sociaux entre les utilisateurs de l'agadir.

Le plus ancien de ces actes (XVIIe siècle) est la charte de l'agadir d'Ajarif, sur le territoire tribal des Idouska Oufella. Celle-ci servait de référence lorsqu'il fallait construire un nouvel agadir.

Les greniers se ramènent a deux types de base en fonction du mode de vie de leurs utilisateurs. Lorsque les utilisateurs sont sédentaires et ne vivent que d'agriculture, il suffit de disposer les réserves de part et d'autre d'un couloir étroit. S'ils vivent d'agriculture et d'élevage - de petits troupeaux de chèvres et de moutons - , il leur faut un grenier pour leurs réserves et un espace fermé à l'intérieur de l'enclos où mettre leurs troupeaux en sûreté. Les divers modes de vie et de survie des Chleuhs de l'Anti-Atlas et du Siroua déterminent donc les exigences auxquelles doivent répondre les greniers.

SITUATION ACTUELLE

La plupart des agadir sont hors d'usage et ruinés depuis plusieurs générations. Ce phénomène est dû aux précipitations insuffisantes des dernières décennies, aux mauvaises récoltes, à la pression démographique et à l'émigration vers des régions ou des villes qui garantissent de meilleures conditions de vie et un revenu régulier. De ce fait, le devoir séculaire de stocker pour survivre a disparu. Les agadir qui sont encore en usage sont situés dans des régions où les récoltes sont suffisances et régulières.

BIBLIOGRAPHIE

Adam, A., Agadir. Encyclopédie berbère II, pp.236-239, Aix-en-Provence.

Dupas, P., Notes sur les magasins collectifs du Haut-Atlas occidental. Hespéris IX. pp. 302-322. 1929.

Grammet, I., De gemeenschappelijke opslagplaatsen van de Chleuhs in de Anti-Atlas, de westelijke Hoge Atlas en de Siroua.

Mémoire de licence non publié. Katholieke Universiteit Leuven. 1976.

Jacques-Meunié, Dj., Les greniers collectifs au Maroc. Journal de la Société des Africanistes XIV. pp.1-16. 1944.

Jacques-Meunié, Dj., Greniers collectifs. Hespéris XXXVI. pp.97-133. 1949.

Jacques-Meunié, Dj., Greniers-citadelles au Maroc. In Publications de l'Institut des hautes études marocaines. LII. Arts et Métiers graphiques. Paris. 1951.

Jacques-Meunié, Dj., Sites et forteresses de l'Atlas. Arts et Métiers graphiques. Paris. 1951.

Montagne, R., Un magasin collectif de l'Anti-Atlas : l'agadir des Ikounka. É ditions Larose. Paris. 1930.

Source: amadalamazigh.com